

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires
Commune de Saint Médard en Jalles - Marché n°06153U
Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 18 août 2006, le marché n° 06153U, à la société CARS OUEST AQUITAIN correspondant à l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur la Commune de Saint Médard en Jalles, pour un montant 2 382 029,76 €HT et pour une durée de six années scolaires (2006/2012).

Le 1^{er} avril 2009, Cars Ouest Aquitain a changé de dénomination sociale pour devenir KEOLIS GIRONDE

Par avenant n°1, il a été défini les modalités de prise en charge des jours de ramassage scolaire supprimés depuis la modification de la durée de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2008/2009. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Dans un souci d'optimisation du ramassage scolaire, la Commune de Saint Médard en Jalles a demandé, au vu de la nette baisse de la fréquentation, une mutualisation de certains de ses circuits primaires et secondaires à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, tout en gardant un service public adapté aux besoins des administrés.

Les aménagements (ou suppressions) des circuits suivants seront mis en place à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 :

- **Circuit 449.001** : le nouveau circuit est de 13,4 kms.
- **Circuit 449.002** : ce circuit est mutualisé avec le circuit 449.009 (marché 08247U-Kéolis Gironde). Il est de 20,40 kms. Le forfait journalier à appliquer à ce nouveau circuit passe de 113,00 €HT à 149,33 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT.
- **Circuit 449.003** : ce circuit est mutualisé avec les circuits 449.004, 449.005, 449.006, 449.008. Il est décomposé en 2 trajets différents le matin (11 kms) et le soir (9,40 kms). Le forfait journalier à appliquer au parcours du matin est de 127,96 €HT et celui du parcours du soir est de 107,53 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT pour les 2 trajets.
- **Les circuits 449.004, 449.005, 449.006, 449.008, 449.043** sont supprimés.

- **Circuit 449.007** : le nouveau circuit est de 38 kms les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 21 kms le mercredi.

Les autres circuits restent inchangés.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un deuxième avenant, ont pour conséquence une diminution du montant du marché pour l'année scolaire 2011/2012 restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

Montant Initial du marché en € HT	Montant de l'avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Variation des avenants par rapport au marché initial
2 382 029,76	-126 991,31	2 255 038,45	- 5,33 %

Le montant cumulé de tous les avenants représente une moins value de 5,33% par rapport au marché initial.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TN00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU la délibération du conseil communautaire N°2005/0819 en date du 25/11/2005 autorisant M. le Président à lancer une procédure de type marché négocié pour l'exécution des marchés de transports scolaires pour les années 2006/2012, et vu la délibération du Conseil communautaire N°2006/0480 en date du 21/07/2006 autorisant M. le Président à signer ces marchés,

VU le marché initial n°06153U, l'avenant n°1 de ce marché,

VU le projet d'avenant n°2 mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à l'optimisation des lignes desservant certains établissements primaires et secondaires de la Commune de Saint Médard en Jalles, il y a lieu de réorganiser les circuits scolaires concernés,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n°2 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06153U sont approuvés,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06153U,

ARTICLE 3 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TN00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
Pour le Président,
et par délégation de signature,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JUILLET 2011**

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2011